

01 Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Nouveaux défis à relever

RÉDUIRE, MIEUX VALORISER & MIEUX TRAITER

Demain, nous ne pourrons plus collecter ni traiter les déchets comme nous le faisons aujourd'hui.

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte entraîne de profonds changements au niveau de la gestion des déchets. Elle fixe de nouveaux objectifs de réduction de la quantité de déchets d'une part, et d'augmentation de la valorisation des déchets collectés d'autre part.

Par exemple, chaque Périgourdin produit en moyenne 590 Kg de déchet chaque année, d'ici à 2025, ce chiffre devra passer à 530 Kg par habitant.

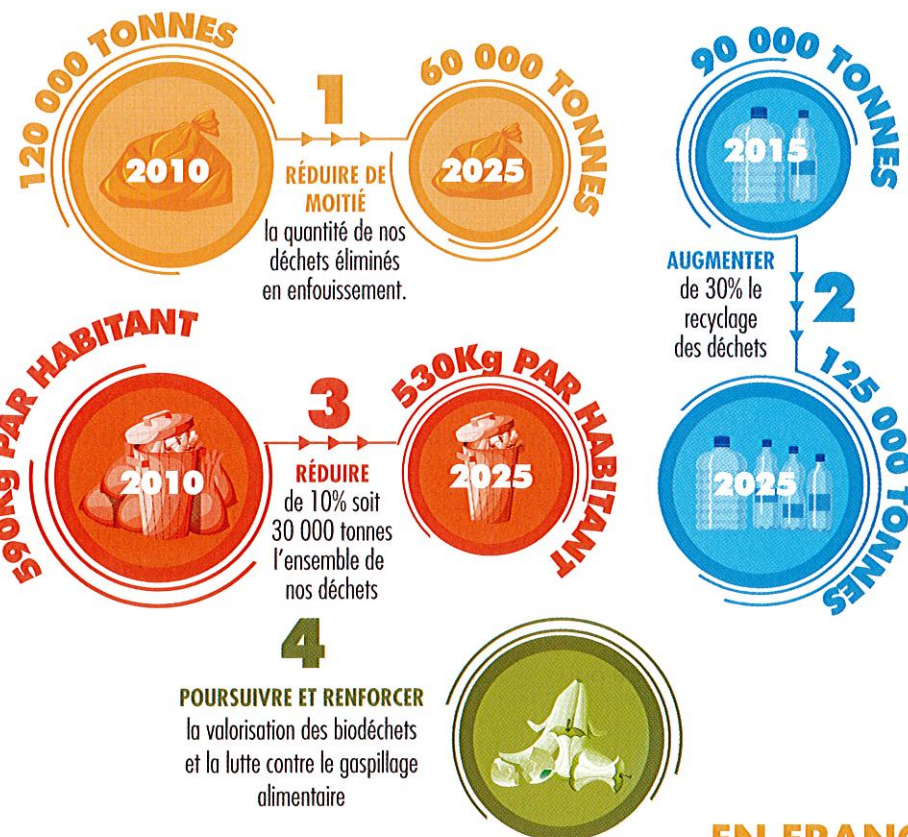
Demain, nous devons donc produire moins de déchets et faire évoluer nos pratiques de collecte pour mieux valoriser ce que nous collectons. Nous devons aussi diminuer de moitié les quantités de déchets éliminés en enfouissement (sac noir).

**IMPACT ÉCOLOGIQUE,
IMPACT FINANCIER,
RÉDUIRE NOS DÉCHETS,
ON A TOUT À Y
GAGNER !**



LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES À L'HORIZON 2025

En Dordogne, les objectifs et les mesures prévus par la Loi sur la Transition Énergétique entraînent quatre obligations pour chacun d'entre nous.



**EN FRANCE,
LES OBJECTIFS NATIONAUX**

1

Réduire de 30% l'enfouissement des déchets ménagers d'ici 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025

2

Atteindre 55% de valorisation matière en 2020 et 65% en 2025

3

Offrir à chacun des solutions permettant la valorisation des biodéchets des particuliers, d'ici à 2025

4

Généraliser progressivement la tarification incitative (15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025)

02 Maîtriser sa facture

Et moi, comment je peux faire?

— 8 CONSEILS —

POUR RÉDUIRE LE VOLUME DE SA POUBELLE

1 Je continue de trier mes déchets ménagers en respectant les consignes de tri

Bouteilles, bocaux, pots de confiture etc.



Tous les emballages et papiers se trient et se recyclent



Déchets compostables, restes de cuisines, jardin, etc.



2 Je composte mes déchets de cuisine et de jardin.

Le compostage permet de produire un excellent fortifiant pour nos sols tout en évitant d'encombrer sa poubelle.

3 J'utilise les déchèteries et les bornes textiles

Pour déposer mes déchets toxiques, mes textiles, mes objets encombrants, les cartons, etc.

4 Je rapporte mes déchets d'équipements électriques et électroniques

De la gazinière en passant par le sèche-cheveux et l'ordinateur, tout peut être rapporté en magasin ou déposé en déchèterie.

5 J'achète et je consomme mieux en évitant les produits sur-emballés ou à usage unique,

en privilégiant les produits en vrac ou à la coupe ou en buvant l'eau du robinet.

6 Je limite le gaspillage alimentaire

en lisant bien les dates de péremption des produits et préférant des fruits et légumes de saison au détail. En moyenne, un Français jette 20 Kg de déchets alimentaires chaque année, dont 7 Kg de produits non consommés encore emballés!

7 Je dis «stop aux pubs» dans ma boîte aux lettres

Je peux apposer un autocollant «Stop Pub» sur ma boîte aux lettres, soit une économie de papier de 40 Kg par an en moyenne par ménage.

8 Je donne, je prête, je loue

plutôt qu'acheter : c'est faire des économies et contribuer à la limitation de la production de déchets, en donnant aux associations ou à mon entourage, vêtements, mobiliers, déco que je veux renouveler et qui peuvent encore servir.

03 La redevance incitative, comment ça marche?

Réduction des déchets

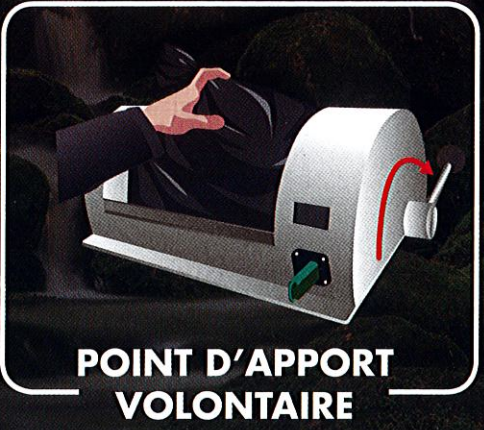
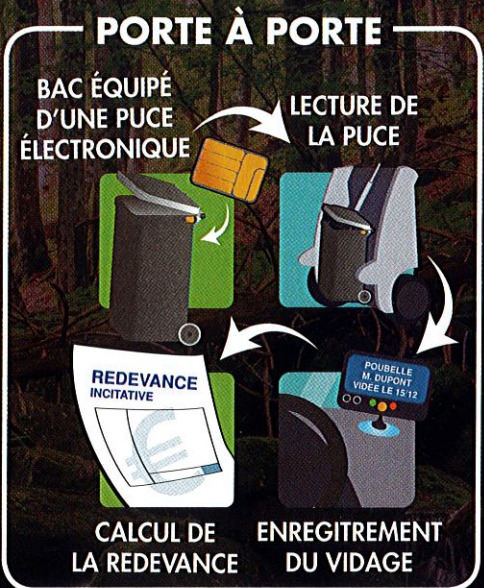
➡➡➡ RÉDUCTION DU COÛT POUR L'USAGER ⚡⚡⚡

En Dordogne, la nouvelle redevance incitative va permettre aux Périgordins de mieux maîtriser leur facture de gestion des déchets et ne portera que sur les «sacs noirs».

Le SMD3 assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, impôt apparaissant actuellement sur la taxe foncière.

Comme il s'agira d'une redevance, elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes. Elle fonctionnera de la même manière qu'un abonnement énergétique à savoir une part fixe, basée sur la composition du foyer, et une part variable, prenant en compte le nombre de collectes annuelles de ce même foyer.

Chaque ménage se verra équipé d'un badge strictement personnel qui servira à ouvrir les bornes d'apport volontaire (pour ceux qui ont ce mode de collecte) et donnera accès aux déchèteries.



06 Les consignes de tri

JE TRIE MES EMBALLAGES

<p>Cartonnettes & briques alimentaires</p>	<p>Bac</p>	<p>Sac</p>	<p>Emballages métalliques</p>
<p>Papier, journaux, magazines et enveloppes</p>	<p>Borne semi enterrée</p>	<p>Borne enterrée</p>	<p>Emballages plastiques</p>
			<p>Bouteilles & flacons en plastique</p>

JE TRIE MES EMBALLAGES EN VERRE

<p>Bouteilles en verre</p>	<p>Borne</p>	<p>DEPOT EN DECHETERIE</p>
<p>Pots et bocaux en verre</p>	<p>Borne semi enterrée</p>	
		<p>Ampoules</p>
		<p>Vaisselle & verres cassés</p>